



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

A Madame la Ministre de l'Education nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Montreuil, le 27 avril 2016

Madame la Ministre,

Nous venons d'apprendre que *"afin de préserver l'équilibre RH de l'académie de Versailles, la décision a été prise de surseoir, pour les quatre départements de cette académie, à la mise en œuvre de la phase complémentaire pilotée par la DGRH hormis pour les personnels bénéficiant de la priorité "handicap" (au nombre de 3)".*

Or cette année, la phase de pilotage ministérielle était déjà très basse (70 collègues concernés seulement). En réduisant encore ce nombre de 13, le nombre d'enseignants privé du droit à rejoindre sa famille serait augmenté d'autant. Au vu de la taille de l'académie, nous avons peine à imaginer que ce sont ces 13 collègues qui vont modifier substantiellement la gestion des ressources humaines.

En revanche, ces collègues ont, pour certains, déjà été prévenus de cette phase de pilotage. Rien ne peut justifier de revenir sur cette décision, créant ainsi une situation injuste et inhumaine pour eux.

Les chiffres contenus dans cette décision recouvrent des situations familiales, sociales et financières extrêmement difficiles.

Ainsi parmi les enseignants écartés l'une d'entre elle a 2 enfants et est séparée depuis quatre ans de son conjoint qui se trouve dans l'académie de Montpellier.

Une autre collègue ayant un enfant est séparée depuis trois ans et demi de son conjoint qui se trouve dans l'académie de Poitiers.

Ces deux collègues ont plus de 800 points... et elles ne pourraient pas obtenir leur mutation.

La situation des autres n'est pas plus enviable. 3 collègues avec 4 enfants restent séparés ; 1 collègue avec 3 enfants ; 5 collègues avec 2 enfants et 2 collègues avec 1 enfant séparés depuis 3 ans.

Une telle décision, si elle était maintenue, placerait ces personnels dans des situations dramatiques. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir revenir sur celle-ci.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre parfaite considération.

Norbert TRICHARD  
Secrétaire général